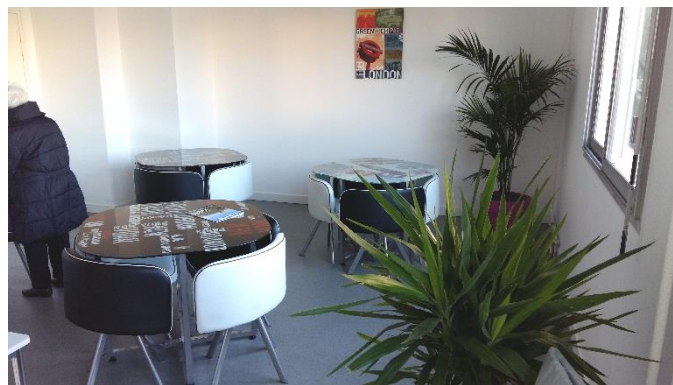


PASSEPORT AMBULATOIRE



Contacts

Accueil : 04.77.44.45.00
Office infirmier : 04.77.44.45.25
Site internet : www.clinique-renaison.fr



Téléphone portable autorisé !



Présentation de L'unité d'accueil AMBULATOIRE

« Par ambulatoire, on désigne la réalisation d'une prise en charge médicale ou chirurgicale sous une anesthésie de mode variable ne nécessitant pas le maintien du patient en hébergement la nuit ».

Le médecin vous propose cette prise en charge uniquement si votre état de santé et votre environnement le permettent.

L'assurance pour vous et pour nous d'un retour à domicile dans de bonnes conditions est primordiale.



AVANT VOTRE ARRIVÉE

Ne pas oublier

Une fois la date de votre hospitalisation fixée avec votre praticien, vous devez vous rendre **au bureau des entrées pour votre pré-admission** et vous munir obligatoirement de :

- **Votre carte nationale d'identité.**
- **Votre carte vitale et de mutuelle.**

LA VEILLE DE VOTRE SEJOUR

Votre praticien vous a donné l'horaire de votre arrivée en fonction de votre prise en charge. La clinique vous contactera (Téléphone ou SMS) pour vous confirmer ou modifier votre horaire d'arrivée.

VOTRE SEJOUR

☞ Votre prise en charge administrative

Votre admission a été réalisée au moment de votre préadmission.

Si votre dossier était complet :

→ présentez-vous ¼ d'heure avant **au bureau dédié à l'ambulatoire** (entrée principale).

Si votre dossier était incomplet :

Merci de vous munir des documents manquants indiqués sur la feuille jaune.

→ Présenter-vous ½ heure avant au bureau des entrées.

→ Prenez un numéro de passage et installez-vous en salle d'attente.

Une secrétaire vous appellera par numéro et complètera votre dossier.

☞ Votre prise en charge soignante

Votre accueil sera assuré par le personnel du service ambulatoire.

Un(e) infirmier(e) vous aidera à vous installer et vous informera du déroulement de votre séjour. Il ou Elle assurera votre prise en charge tout au long de votre journée d'hospitalisation.

Puis récupèrera :

- Les formulaires complétés « **Désignation de la personne de confiance** » et « **Directives anticipées** ».
- Les résultats des examens médicaux demandés par le médecin (carte de groupe sanguin, électrocardiogramme, bilan biologique, radio, ...).

Tout document manquant peut justifier le report de votre prise en charge.

Elle s'assurera de votre identité et posera un bracelet d'identification qui servira tout au long de votre hospitalisation et que vous quitterez uniquement à votre domicile.

Elle vérifiera le respect des consignes liées à votre hospitalisation et vous interrogera sur votre traitement, allergies éventuelles, etc.



***Pour des raisons de sécurité, le non-respect du jeûne annulera l'anesthésie.
Vous devez vous conformer aux strictes recommandations données par l'anesthésiste.***



Les accompagnants sont autorisés à partir de 15h et doivent se limiter à une personne.

Les accompagnants des mineurs sont autorisés mais limités à deux personnes.

Les transporteurs pourront ainsi s'organiser pour venir vous chercher ou faire le choix de vous attendre dans le salon du hall d'entrée principal, où se trouve, canapé télé, distributeurs de boisson, etc.

Seul le médecin peut décider de votre heure de sortie.

Il vous reverra avant votre départ dans le service ou dans son cabinet et vous confirmera si besoin est, le planning de vos nouvelles hospitalisations, en cas de programmations multiples (injection) ou consultation post chirurgicale.

Votre sortie sera possible lorsque vous aurez récupéré vos capacités physiques et/ou intellectuelles. Dans le cas contraire, l'hospitalisation pour la nuit pourrait être envisagée. Nous vous conseillons donc de ne pas prendre de rendez-vous dans la journée, ou d'activité autre.

Si une anesthésie a été pratiquée, vous vous engagez à respecter les consignes suivantes :

- Être accompagné(e) d'un adulte pour votre sortie de l'établissement.

- Interdiction de conduire un véhicule 24 heures après l'intervention.
- Avoir le téléphone à votre domicile.

En cas de problème, vous pouvez nous contacter à l'aide des numéros figurant sur votre bulletin de sortie.

Avant de quitter l'établissement, veillez à ne rien oublier dans votre chambre :

- Récupérer impérativement vos divers examens et ordonnances (radiographies, bilans sanguins, etc.).
- Retirer les objets de valeurs éventuellement déposés au coffre.

Ne quittez jamais le service sans en aviser l'infirmier(ière).

La sortie d'un mineur ou d'un majeur protégé n'est autorisée qu'en présence du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur.

Suivant votre type de prise en charge, vous serez recontacté soit par tel soit par SMS le lendemain de votre hospitalisation ou au plus tard 72h après pour évaluer votre état de santé.

L'ENFANT HOSPITALISÉ



Il est recommandé aux parents de rester auprès de leur enfant. N'oubliez pas d'apporter le « **doudou** » qui suivra votre enfant durant tout son parcours de soins afin de créer un climat de confiance.

Pensez à prendre un biberon si besoin (en validant l'autorisation par un soignant).

Pour la **sortie d'un enfant, prévoir 2 adultes** si le retour se fait en voiture particulière (un accompagnateur de l'enfant et un conducteur).

VOTRE OPINION NOUS INTERESSE

Afin d'améliorer la qualité des services et des soins offerts au patient, notre établissement a mis en place un questionnaire de satisfaction qui à votre disposition dans le service et qui participe à la démarche nationale de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés e-Satis (questionnaire en ligne anonyme envoyé par mail).